

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/03/2021

Nombre de membres en exercice : 23
Présents : 20
Absent avec pouvoir : 3
Absent sans pouvoir : 0
Secrétaire de séance : Mr NOBLET Sylvie

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2021
2. Débat d'orientation budgétaire
3. Convention de groupement de commande avec la CARENE pour l'analyse des besoins sociaux
4. Convention de groupement commande avec la CARENE pour la conduite d'exploitation et la maintenance des équipements de chauffage, production d'eau chaude sanitaire
5. Convention Système d'Information Géographique
6. Conférence Intercommunale du Logement : désignation des représentants communaux
7. Demande de subvention départementale pour le plan guide de cœur de bourg

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du 28 janvier 2021.

VOTE : UNANIMITE

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2.1.Contexte général : situation économique et budgétaire

L'économie mondiale face à la pandémie mondiale du Covid-19

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue cahin-caha, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de l'épidémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au 2^{ème} trimestre en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.

Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au 3^{ème} trimestre dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019 : + 7,2 % Trim./Trim. aux Etats-Unis après - 9 % T/T au 2^{ème} Trim. et + 12,7 % T/T en zone euro après - 11,8 % au 2^{ème} Trim.

Zone euro : crise sanitaire inédite et activité en dents de scie

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi cet été, passant de - 11, 8 % T/T au 2 ème Trim. à + 12,7 % T/T au 3 ème Trim. (- 4,3 % sur un an).

Pour autant l'activité demeure en retrait de plus de 4 % par rapport à fin 2019, les secteurs sources de fortes interactions sociales tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres activités liées au tourisme demeurant durablement affectés. Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Fin septembre, les indicateurs avancés étaient au vert (enquêtes de confiance, carnets de commandes...) malgré les incertitudes sur l'issue de l'élection présidentielle américaine et sur celle des négociations post-Brexit entre l'UE et le RU. Mais la 2 ème vague de l'épidémie qui frappe actuellement l'Europe devrait renverser cette tendance. Les mesures de restrictions, progressivement réintroduites dans la plupart des pays, conduisent à de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays (Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie...) depuis octobre. L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter au 4 ème trimestre, mais dans une moindre mesure, les gouvernements tentant de minimiser l'impact économique notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction).

France : l'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19

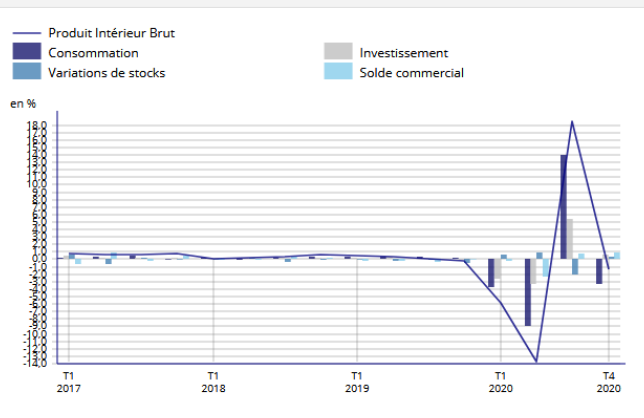
Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020. Reculant de 5,9 % au 1 er trimestre, le PIB a chuté de 13,7 % au 2 ème trimestre suite au confinement national instauré au printemps dernier (17 mars au 11 mai). Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

L'activité économique devrait à nouveau se contracter au 4 ème trimestre. Toutefois compte tenu de la progressivité des mesures de restrictions imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au 2 ème trimestre, - 8 % étant attendu au 4 ème trimestre.

Dans ce contexte incertain quant à la durée du confinement et à la hauteur de la 2 ème vague, la croissance française devrait chuter de - 10,3 % en 2020 avant de rebondir à 5,7 % en 2021. Sur l'année 2020, il a reculé de 8,3%.

Le PIB se replie au quatrième trimestre (-1,3 %), marqué par le deuxième confinement ; sur l'année 2020, il recule de 8,3 %

Le Produit Intérieur Brut et ses composantes



Champ : France.
Source : Insee.

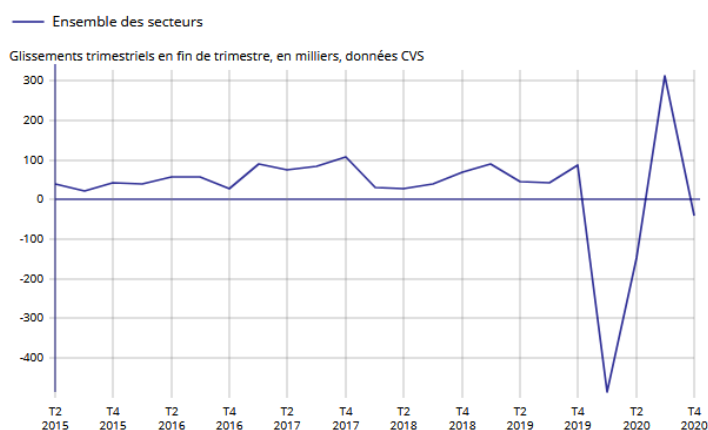
France : de lourdes conséquences sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant. Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emploi lentement accumulées au cours des deux ans et demi séparant le 2^{ème} trimestre 2017 du 4^{ème} trimestre 2019.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a largement été sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021.

Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

Emploi salarié privé



Champ : France hors Mayotte.
Source : Insee.

France : une inflation durablement faible

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation française a fortement baissé, passant de 1,5 % en glissement annuel en janvier 2020 à 0 % en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016. Cette forte baisse de l'inflation est principalement

due à l'effondrement des prix de certains biens et services induit par une forte baisse de la demande mondiale due aux confinements dans de nombreux pays. Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible un certain temps : après 1,1 % en 2019, l'inflation française devrait à peine atteindre 0,5 % en moyenne en 2020 et demeurer à 0,6 % en 2021.

En janvier 2021, les prix à la consommation augmentent de 0,2 % sur un mois et de 0,6 % sur un an



France : niveau record des demandes de crédits de trésorerie des entreprises

Depuis mars, la crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse des demandes des crédits de trésorerie des entreprises. La proportion des crédits de trésorerie dans les nouveaux crédits octroyés est ainsi passée de 35 % au 1^{er} trimestre 2020 à 72 % au 2^{ème} trimestre 2020, ces hausses reflétant le développement des Prêts Garantis par l'Etat accordés aux entreprises à des taux très bas (0,67 % en moyenne au 2^{ème} trimestre).

France : un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques

- Déficit public estimé à 11,3% du PIB pour 2020
- Dette publique estimée à 119,8% du PIB pour 2020
- Déficit de l'Etat estimé à 222,9 milliards d'euros pour 2020

Estimation pour 2021 :

- Dette publique : 116,2% du PIB
- Déficit de l'Etat : 152,8 milliards d'euros

Loi de Finances 2021

Elle s'inscrit dans le contexte de la crise sanitaire et prend en compte diverses mesures de relance de l'économie annoncée par le gouvernement à la fin de l'été. Mise en œuvre d'un programme de soutien à l'investissement, allègement de la charge fiscale des entreprises, accélération d'engagement dans la croissance verte.

Principales mesures concernant les collectivités :

a) Fiscalité locale

- Entrée en vigueur de la réforme de la Taxe d'Habitation
Après la suppression pour 80% des contribuables, l'allègement doit se poursuivre pour les 20% de ménages restants. La TH sur les résidences secondaires est maintenue
En 2020, l'Etat a pris en charge ce dégrèvement dans la limite des taux et abattements votés en 2017.
A compter de 2021, la TH des communes sera remplacée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.
Les EPCI se verront affecter une fraction de TVA en lieu et place de la TH.

La réforme de la TH aura également un effet sur le calcul des dotations de l'Etat, dans la mesure où les potentiels fiscaux seront impactés par la suppression de cette taxe. La loi de finances prévoit un mécanisme correcteur afin de neutraliser les impacts sur les indicateurs financiers des collectivités.

- Allègement de la fiscalité de production
 - Réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels.
 - Suppression de la part régionale de la cotisation de la valeur ajoutée des entreprises
 - Abaissement du plafonnement de la contribution économique territoriale de de 3% à 2%
- Simplification de la taxation sur l'électricité
- Suppression de taxes à faible rendement

b) Poursuite des baisses des dotations de l'Etat

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes restera à nouveau stable globalement en 2021, hausse des Dotations de Solidarité Urbaine (DSU) et Dotations de Solidarité Rurale (DSR)
- Fonds de Compensation de TVA (FCTVA), mise en œuvre de l'automatisation, progressive sur 3 ans
- Stabilité des dotations d'investissement pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID), de la Dotation de la Politique de la Ville (DPV)

2.2 Contexte Local : Commune de BESNE**2.2.1- les résultats prévisionnels 2020**

	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice (A)	3 035 792,48 €	911 927,54 €
Dépenses de l'exercice (B)	2 486 978,03 €	614 617,06 €
Solde de l'exercice (A-B)	548 814,45 €	297 310,48 €
report de l'exercice précédent (C)	350 000,00 €	152 171,99 €
Résultat (A-B +C)	898 814,45 €	449 482,47 €

002 : résultat de fonctionnement reporté 350 000€ en report 001 en RI
 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé 548 814,45 €

a) Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2020 s'élèvent à 2 486 978,03 € (2 474 665,51 en N -1, soit + 0,5%).

Les recettes de fonctionnement 2020 s'élèvent à 3 035 792,48 € (2 955 346,66€ en N-1, soit + 2,7%)

Le solde de fonctionnement pour l'année 2020 s'établit comme suit :

- 548 814,45 € (480 681,15€ en 2019)
 - 898 814,45 € avec l'hypothèse d'un report de l'exercice précédent de 350 000 € (780 681,15€ en 2019)

b) Section d'investissement

Les dépenses d'investissement 2020 s'élèvent à 614 617,06 € (986 474,53€ en N -1)

Les recettes d'investissement 2020 s'élèvent à 911 927,54 € (997 057,88€ en N-1)

Le solde d'investissement pour l'année 2020 s'établit comme suit :

- 297 310,48 € (10 583,35 en N-1)
- 449 482,47 € avec report de 152 171,99 € de l'exercice 2019

A l'issue de l'exercice 2020, le solde de la section d'investissement s'élève à 449 482,47 €, auxquels il faut rajouter les restes à réaliser de l'exercice qui s'élèvent à 39 000 € en recettes et 140 980,93 € en dépenses.

La capacité d'autofinancement nette s'élève à 333 676,59€.

(soit CAF -Remboursement du capital 548 814,45 €-215 137,86 €)

L'encours de la dette au 31 décembre 2020 est de 305 261,21 €, soit 122 €/habitant (population totale INSEE légale de 2018, entrée en vigueur au 1^{er}.01.2021).

Le remboursement de la dette au 31 décembre 2020 est de 1,15 années.

2.2.2- Perspectives pour 2021

Il est donc proposé de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement afin de reconstituer notre capacité d'autofinancement pour financer les projets à venir.

a) Dépenses

Poursuite de la maîtrise des charges courantes. Il est à noter que certains contrats d'entretien/ maintenance ont dû être renouvelés et sont susceptibles de connaître une légère augmentation tarifaire. De nouveaux contrats d'entretien ont également été initiés, dans un but de prévention des dommages sur les bâtiments (exemple : vérification et entretien des toits plats, permettant de prévenir les dégâts des eaux notamment)

b) Charge de personnel

Estimée à environ 1 500 000€, elle concerne notamment :

- Le toilettage du régime indemnitaire
- L'impact du GVT
- L'impact du PPCR (parcours professionnel carrière et rémunération) (catégorie C et A)
- Le recrutement d'un responsable des services techniques
- La politique de remplacement des agents

c) Recettes

Dotation de l'Etat

La Dotation forfaitaire et la Dotation de Solidarité Rurale devraient se maintenir pour l'année 2021 à hauteur de 325 000 €.

Intercommunalité

La Dotation de Solidarité Communautaire tout comme l'Attribution de Compensation devraient se maintenir au niveau de 2020 soit respectivement 677 100 € et 153 000 €.

Produits de services et du domaine

En 2020 les services relatifs à la maison de l'enfance et au restaurant scolaire ont généré 275 633,21 € de recettes (pour une attente de 383 000 €) contre 441 460,36 € en 2019.

Cela s'explique par la forte perturbation que les services ont connu durant la crise covid, avec une fermeture durant le 1^{er} confinement (accueil des enfants des personnels dits prioritaires non facturé), la fermeture de certains créneaux (les samedis à l'espace jeunes) à certaines périodes en raison des règles imposées par décret et une baisse de fréquentation induite par le contexte.

Les chiffres concernant la location de la salle A Cappella ne sont pas compris dans le total ci-dessus car les remboursements se multiplient en raison de la fermeture de la salle, ne nous permettant pas de présenter un résultat définitif.

Fiscalité

À compter du 1er janvier 2021

La taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), dont continueront à s'acquitter environ 20% des foyers fiscaux, deviendra un impôt d'État jusqu'à sa suppression progressive en 2023.

A compter de 2021, la TH des communes sera remplacée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le taux TH sur les résidences secondaires est gelé jusqu'en 2023, les communes voteront uniquement les taux des Taxe Foncières Bâties et Non Bâties

Emprunt

Il n'est pas prévu de réaliser d'emprunt pour l'année 2021 sur le budget principal. L'emprunt actuel de la commune prendra fin en 2022.

2.2.3- Investissements réalisés en 2020

Les principales opérations réalisées en 2020 sont les suivantes :

- Programme d'aménagement de la voirie communale et accessibilité pour un total de 60 165,42 € TTC:
 - VC 19 Chemin du Parc : enrobé
 - VC40 impasse de la Davelais : bicouche et travaux d'entretien
 - CR2 Chemin de la Chalandière : bicouche
 - Grand Rue, entre les deux passages : bicouche
- Acquisition d'un nouveau tracteur 100 ch et sa débroussailleuse et reprise de l'ancien matériel : 115 320€ TTC

2.2.4- Investissements prévisionnels pour 2021

- Sécurisation piste cyclable route de Saint Nazaire
- Réfection d'une partie du toit de la mairie
- Mise en place d'un nouveau lave-vaisselle ergonomique au restaurant scolaire
- Mise aux normes et sécurisation de l'Eglise (charpente)
- Réaménagement et agrandissement du Centre technique municipal
- Mise en place d'ampoules à leds sur le terrain de foot et remplacement des spots
- Questionnement sur l'acquisition de la salle familiale,
- Plan guide cœur de bourg

3.CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA CARENE POUR L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

L'Agence d'Urbanisme de la région de Saint-Nazaire, les Villes de Saint-Nazaire, Besné et Donges et les CCAS de Saint-Nazaire, Pornichet, Trignac, Montoir-de-Bretagne, Saint-Malo-de-Guersac, Saint-André-des-Eaux, La Chapelle-des-Marais ont souhaité constituer un groupement de commandes pour des prestations d'études : analyse des besoins sociaux et études thématiques dans le domaine social afin de mutualiser les moyens et de bénéficier de prix et de conditions plus avantageuses.

Il est proposé d'autoriser Mme le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour des prestations d'études : analyse des besoins sociaux et études thématiques dans le domaine social en désignant la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement.

VOTE : UNANIMITE

4. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA CARENE POUR L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE, DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION

Le marché de conduite d'exploitation et de maintenance des équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation arrivant à échéance, il convient de le renouveler.

A cette fin, la CARENE, les villes de Saint-Nazaire, de Trignac, de Saint-André-des-Eaux, de Donges, de Besné, de Saint-Malo-de-Guersac, de La Chapelle-des-Marais et le CCAS de Saint-Nazaire ont souhaité constituer un groupement de commandes pour mutualiser les moyens et bénéficier de prix et de conditions plus avantageuses.

VOTE : UNANIMITE

5. CONVENTION SIG

Depuis la création de la CARENE, les services SIG (Système d'Informations Géographiques) de la ville de Saint-Nazaire et de la CARENE ont travaillé ensemble et mutualisé leurs ressources afin d'améliorer la qualité du service rendu et de renforcer l'harmonisation des procédures de fonctionnement. Le 22 décembre 2006, une convention de mise à disposition de service en vue de la constitution d'un service SIG commun a été conclue entre la Ville de Saint-Nazaire et la CARENE. Cette mise à disposition a montré sa pertinence et la fusion de ces deux entités est complète puisque les agents du SIG de la ville de Saint-Nazaire ont fait l'objet d'un transfert à la CARENE permettant par là même la création d'un SIG communautaire unique. Le SIG communautaire est ainsi mis à disposition de chaque commune par convention depuis 2009.

En 2020, Le SIG communautaire s'est transformé en Direction de la Donnée et regroupe dans une seule entité l'ancienne direction en charge du SIG, l'équipe responsable de l'open data et le délégué à la protection des données des 10 communes. Il s'agit d'une direction mutualisée, la stratégie de la donnée est portée et animée pour le compte de l'ensemble du territoire. Ainsi, le bilan des années écoulées ayant montré l'intérêt d'une telle démarche au niveau SIG, il est proposé, dans un souci de bonne organisation, d'organiser un service commun à la CARENE et aux communes membres, dans le cadre de l'article L 5211-4-2 du CGCT,

Cette convention est conclue pour une durée illimitée.

La mission relative au SIG et à l'Open data ne fera l'objet d'aucune refacturation. La mission relative à la protection des données est quant à elle refacturée sur la base du coût salarial brut chargé du personnel CARENE en charge du RGPD. La moitié de ce coût est pris en charge par les 8 communes membres de la CARENE, hors Pornichet qui a fait le choix de prendre son propre DPO, selon le principe de solidarité financière sur la base de leur population. Le reste est pris en charge, à part égale, par la CARENE et la Ville de Saint-Nazaire. Les Comités Techniques de chacune des entités ont été consultés et ont rendus un avis favorable à la création de ce service commun. Il est proposé d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention à intervenir avec la CARENE ainsi que tout document en découlant.

VOTE : UNANIMITE

6. DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi « ALUR », avait introduit la possibilité pour tous les EPCI dotés d'un programme local de l'habitat (PLH) approuvé, de mettre en place une conférence intercommunale du logement sur son territoire. Suite à la loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017, ce dispositif est devenu obligatoire pour les EPCI tenus de se doter d'un PLH ou ayant la compétence en matière d'habitat et au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville. Cette conférence a été créée à l'échelle de l'agglomération.

La CIL se réunit plusieurs fois par an. Il est proposé de nommer Madame MARTIN Catherine, représentante de la commune.

VOTE : UNANIMITE

7. DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR LE PLAN GUIDE CŒUR DE BOURG

En septembre 2020 la collectivité a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt « cœur de bourg, cœur de ville » lancé par le département. Notre candidature a été retenue, parallèlement une étude a été inscrite au programme partenarial de l'ADDRN pour établir le plan guide.

Un comité de travail composé d'élus et de techniciens sera composé pour réfléchir au réaménagement du bourg que ce soit en termes d'urbanisation ou de mobilité.

Ce plan guide a été estimé à 50 000 €.

La commune peut prétendre à une subvention du département à hauteur de 20 000 € pour financer ce plan guide. Le reste à charge sera remboursé à la commune par l'établissement d'une convention simple entre la carène et la commune au titre de la compétence études générales de l'agglomération.

VOTE : UNANIMITE

QUESTION DIVERSE

EXTENSION DU CTM

Le plan d'extension du Centre Technique Municipal est présenté au conseil.

L'extension consiste en

- la création :

- de vestiaires d'une superficie plus conséquente avec accès PMR
- d'un bureau pour les responsable des services techniques et de l'hygiène et sécurité l'ajout d'une fenêtre sera nécessaire.

- L'agrandissement de la réserve, avec création d'un local spécial pour l'entrepôt des produits dangereux et de la cuve à fioul.

Le coût des travaux est estimé à 150 000 €.

LA SEANCE EST LEVEE A 21H45